

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES COMMUNE DE PERROS-GUIREC

Par arrêté du 16 mars 2017, Monsieur le Maire de Perros-Guirec a prescrit, du 7 avril au 12 mai 2017 (36 jours consécutifs), l'ouverture d'une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales annexé au projet de révision du Plan Local d'urbanisme (PLU).

Cette enquête se déroulera en Mairie (place de l'Hôtel de Ville - 22700 PERROS-GUIREC), les jours ouvrables et non fériés, aux heures habituels d'ouverture soit : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h – le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 – le samedi de 9h à 12h.

La consultation du dossier d'enquête publique pourra se faire sur support papier ainsi que sur un poste informatique, à la mairie (place de l'Hôtel de Ville – 22 700 PERROS-GUIREC).

Madame Marie-Jacqueline MARCHAND a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur. Elle sera présente en mairie, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

**Vendredi 7 avril de 13h30 à 16h30**

**Vendredi 21 avril de 9h à 12h30**

**Lundi 24 avril de 9h à 12h30**

**Vendredi 5 mai de 13h30 à 16h30**

**Vendredi 12 mai de 13h30 à 16h30**

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable à la mairie, sur support papier ainsi que sur un poste informatique. Il est également consultable sur le site internet de la Ville, [http://ville.perros-guirec.com/mairie/urbanisme/les-documents-d-urbanisme.html#plu\\_revision](http://ville.perros-guirec.com/mairie/urbanisme/les-documents-d-urbanisme.html#plu_revision).**

La décision de la Mission régionale d'autorité environnementale de BRETAGNE après examen au cas par cas sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales, en date du 13/10/2016, sera jointe au dossier d'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet. Chacun pourra aussi les adresser à Madame le Commissaire enquêteur, Enquête publique sur la révision du PLU :

- par courrier à la mairie de Perros-Guirec, place de l'Hôtel de Ville – BP147 – 22 700 PERROS-GUIREC
- par courriel, [zonageep.enquetepublique@perros-guirec.com](mailto:zonageep.enquetepublique@perros-guirec.com)

Le dossier d'enquête publique, les observations formulées par le public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information relative à la présente enquête peut être demandée à Monsieur Erven LEON, Maire de Perros-Guirec et autorité responsable du projet ou à Monsieur Jean-Claude BANCHEREAU, Adjoint à l'urbanisme ou au service urbanisme de la Mairie.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et les conclusions de Madame le Commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un an, à la mairie de Perros-Guirec et sur le site internet de la Ville.

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales. Elle pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à l'étude en vue de cette approbation.



Le Maire,

Erven LEON